

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tel. : 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA – 2024/01

-2024/0040

Objet : Acte de nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes du Pôle Mécanique Alès Cévennes de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Martin de Valgalgues – Modificatif à l'arrêté n°2017/2295 en date du 31 août 2017 - abroge et remplace l'arrêté n°2018/0562 en date du 2 mai 2018

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 en date du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 et notamment son article 22 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu l'arrêté interministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération C2017_03_16 du conseil de communauté en date du 12 janvier 2017 relative aux indemnités de responsabilité des régisseurs communautaires,

Vu l'arrêté n°2017/0049 en date du 1er février 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes pour le Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Vu l'arrêté n°2017/0202 en date du 23 février 2017 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour le Pôle Mécanique Alès Cévennes, modifié par l'arrêté n°2018/0562 en date du 2 mai 2018,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 juillet 2024,

Considérant la nécessité de nommer un nouveau mandataire suppléant pour la régie de recettes pour le Pôle Mécanique Alès Cévennes,

ARRÊTE

L'arrêté n°2018/0562 en date du 2 mai 2018 est abrogé.

L'arrêté n°2017/0202 en date du 23 février 2017 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté n°2017/0202 en date du 23 février 2017 devient :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel M. Olivier BERTHELOT, régisseur, sera remplacé par Mme Bernadette ANDRE en tant que mandataire suppléant.

ARTICLE 2 :

L'article 5 de l'arrêté n°2017/0202 en date du 23 février 2017 devient :

Mme Bernadette ANDRE, mandataire suppléant, ne percevra pas d'indemnité de manquement de fonds.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2017/0202 en date du 23 février 2017 demeurent inchangées et restent applicables.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 24 JUL. 2024

Le président
Christophe RIVENQ



Le régisseur
(vu pour acceptation en manuscrit)

M. Olivier BERTHELOT

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Olivier Berthelot".

Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Bernadette ANDRE

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernadette Andre".